



Atelier n°4 du Grenelle de l'Estuaire BIODIVERSITE ET CADRE DE VIE

REUNION DE LANCEMENT DE L'ATELIER N°4

Compte-rendu synthétique (réalisé à partir des enregistrements son) de la première réunion de l'atelier n°4 du Grenelle de l'Estuaire (« Préserver la biodiversité et le cadre de vie »).

90 personnes ont assisté à la réunion le 9 janvier 2009 au cinéma Le Concorde, à Pont l'Evêque

I. INTERVENTIONS D'OUVERTURE

André DESPERROIS, maire de Pont l'Evêque, **souhaite** la bienvenue aux participants.

Nicole AMELINE, co-présidente du Pays d'Auge Expansion, députée du Calvados et présidente de l'atelier n°4, remercie André Desperrois et salue son travail de maire et les efforts accomplis pour la promotion du patrimoine local.

Elle rappelle les objectifs de l'atelier « Biodiversité » et présente le programme de la réunion du 9 janvier.

À travers la **biodiversité**, **c'est l'équilibre fondamental de tout développement qui est en jeu**.

Quel est aujourd'hui l'état de la biodiversité de l'Estuaire ? On entend bien sûr par biodiversité la faune et la flore, mais également le patrimoine et plus largement, tout ce qui intéresse **l'équilibre des paysages et des activités humaines au sein du territoire**.

Comment **mettre en cohérence** nos différentes procédures, démarches, actions et projets ? Nous devons viser l'efficacité publique. Il faut faire de l'estuaire de la Seine un axe de développement majeur et exemplaire.

« Dans cette démarche, nous avons besoin de synergie et d'ambition nouvelle. »

Ambroise DUPONT, co-président de Pays d'Auge Expansion, sénateur-maire de Victot-Pontfol, vice-président du conseil général du Calvados, évoque les attentes des territoires à l'égard du Grenelle de l'Estuaire. Le terme de « Grenelle » est en lui-même porteur de la démarche et de l'état d'esprit du **Grenelle national. Le mot « Estuaire » ne peut pas laisser indifférent un augeron**. Le développement de l'Estuaire se fait des deux côtés de la Seine. Le projet d'un troisième franchissement, la volonté des chambres de commerce de se rapprocher, le montrent.

Bertin DESTIN, sous-préfet de Lisieux, souligne l'intérêt de l'Etat pour la démarche engagée par les élus de l'Estuaire : **c'est une démarche ambitieuse, innovante, et nécessaire pour que ce territoire aux multiples facettes**.

Il s'agit donc de définir une approche globale, prenant en compte toutes les activités des territoires, avec une vision très large. Elle permettra de rapprocher les intérêts qui semblent divergents et de les inscrire dans une **démarche de développement durable**. Dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement, **il s'agit d'alimenter une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, ce qui constitue un véritable « challenge »**.

L'ensemble des services de l'Etat, dans le département et dans la région, seront heureux de prendre part à cette réflexion.

Edouard PHILIPPE, maire-adjoint du Havre, conseiller général et animateur du Grenelle de l'Estuaire, explique l'origine, les objectifs et le calendrier des travaux engagés depuis le 29 septembre par le Comité des élus de l'Estuaire, présidé par Antoine Rufenacht.

Le Grenelle de l'Estuaire est une démarche qui s'inspire évidemment du Grenelle national. L'idée est de réunir, en plusieurs groupes de travail thématiques, des personnes qui ont l'habitude de travailler ensemble, pour certains, et qui ne se connaissent pas, pour d'autres : des représentants de l'Etat, des représentants des collectivités locales, des représentants des entreprises, des syndicats, des associations. Et ce, dans le but **d'évoquer les problèmes qui se posent sur nos territoires, les solutions qui sont susceptibles d'être mises en œuvre, les arbitrages entre les usages**.

Le Grenelle de l'Estuaire est la première initiative de « Grenelle » local. L'Estuaire est un territoire particulier, il est très « pertinent » en matière d'environnement, d'économie ou de géographie. Cependant, il n'a aucune pertinence administrative, et il est difficile d'organiser une discussion avec tous les acteurs (politiques, administratifs, associatifs, économiques) à l'échelle estuarienne.

Ce type d'exercices ne s'est jamais fait sur un territoire qui regroupe trois départements, deux régions, des grandes et petites villes, des zones très urbaines et des zones très rurales.

Le Grenelle réunit 5 groupes de travail. C'est aujourd'hui la première réunion de l'atelier n°4, consacré à la biodiversité.

Sandrine SEGOVIA-KUENY, conseillère technique pour les risques, la santé et l'environnement auprès du ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, rappelle que l'estuaire de la Seine est un **milieu sensible** et un lieu de **développement économique**.

Le Grenelle a pour but **de concilier des exigences en matière environnementale et des exigences liées au développement économique**. Il faut donc élaborer des réflexions **prospectives à moyen et long terme**.

Ces enjeux ne sont pas incompatibles. On l'a vu lors du Grenelle de l'Environnement : les parties prenantes ont réussi à trouver ensemble des conclusions, à prendre ensemble des décisions, **sur des sujets aussi importants que les produits phytosanitaires, par exemple**.

Un certain nombre de principes à concilier sont très importants dans un espace aussi sensible que celui de l'Estuaire :

- **un aménagement de l'espace qui anticipe les « grands choix », en prenant en compte les contraintes et qui peut déboucher sur des orientations restrictives**. Il existe des zones où le développement économique est important, et d'autres qui sont préservées ;
- une **vision globale des sujets** : l'urbanisme, les risques, la biodiversité, les transports, l'économie. Une décision sur un de ces volets impacte les autres. Le MEEDDAT est impliqué dans tous ces sujets. Le territoire de l'Estuaire est un territoire où l'on va pouvoir mettre en place de nouveaux modèles de décision ;
- **le fait de placer les exigences environnementales et la sécurité à un niveau élevé**, beaucoup plus que sur d'autres territoires, en raison de la sensibilité des milieux, pour la protection des populations, comme pour celle de la biodiversité et des écosystèmes. Cette sensibilité est, cependant, un atout important de l'Estuaire, car sans Estuaire, il n'y a pas de ports et d'activité économique.

Il faut garder à l'esprit qu'à moyen terme ces exigences de haut niveau, tout comme les exigences de planification, sont un atout pour le développement durable, qui est lui-même tout à fait essentiel pour le développement de l'Estuaire.

En effet, dans un estuaire bien géré, de nombreux projets économiques seront possibles, tout en respectant l'environnement. Le territoire de l'estuaire de la Seine est en avance par rapport à d'autres zones. Depuis 1978, il existe un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles, qui associe de nombreux acteurs. Ce mode de travail a prouvé son efficacité, même si la méthode reste toujours perfectible.

On doit plus que jamais travailler sur une prise collective des décisions.

Patrick LEGRAND, vice-président de la CNDP¹, garant du Grenelle de l'Estuaire, président d'honneur de FNE (France Nature Environnement), évoque sa mission d'observateur "neutre", mais actif, des travaux du Grenelle de l'Estuaire.

Il remercie les organisateurs du Grenelle de l'Estuaire d'avoir associé la CNDP à cet exercice. La Commission a pour mission de développer la participation du public aux processus d'élaboration des décisions publiques.

Son propre rôle sera de conseiller les organisateurs en observant la façon dont le processus se développe : le processus social, le débat, l'équilibre des discussions. Il ne s'exprimera pas sur le fond des questions.

L'association des citoyens à la recherche de solutions de gouvernance fait partie des enjeux du développement durable. Le processus vaut presque autant que les résultats auxquels les acteurs du Grenelle aboutiront.

¹ La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est une autorité administrative indépendante instituée par la loi de 2002 (intégrée au Code de l'Environnement).

L'Estuaire est le passage des eaux douces aux eaux salées, avec une nécessaire adaptation aux variations de salinité. Pour les poissons ou les oiseaux, l'Estuaire est une zone de transition. Pour l'avifaune, c'est la seconde zone d'importance en France, en matière d'abondance, de diversité et de rareté. C'est une **zone d'hivernage, de refuge, et c'est une étape migratoire** pour les trajets pré- et post - nuptiaux.

L'Estuaire est également une **zone de reproduction** pour certaines espèces de poissons (comme l'éperlan), de la crevette grise, et une zone de nourrissage pour des espèces d'intérêt commercial (crevette, bar et sole).

Il est compartimenté en six entités écologiques. On y trouve des systèmes écologiques plus ou moins indépendants les uns des autres. **Le souhait actuel est de reconnecter ces différentes fonctions écologiques entre elles.**

Des changements interviennent tous les jours, en particulier **les changements d'espèces**, comme **l'introduction d'espèces exotiques et invasives (moules, crustacés et crevettes).**

On constate également une évolution naturelle **de l'environnement**, qui entraîne celle des habitats et des espèces.

L'Estuaire est protégé par un grand nombre de dispositions. Il est reconnu depuis de très nombreuses années comme **un territoire à la fois régional, national et européen**. Un exemple majeur est celui de la Réserve Naturelle et de son plan de gestion. **La notion de développement durable s'est étendue très largement au domaine marin**. Notre groupe de travail va devoir ainsi également se pencher sur l'extension du réseau Natura 2000 en mer, à la fois en Haute et Basse-Normandie. On peut, enfin, placer **la DTA** au centre de ces documents de planification.

3. La préservation des espaces agricoles

Jacques LOUISE, directeur-adjoint à la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Calvados (DDEA), rappelle que **l'agriculture, qui est avant tout un outil d'alimentation de la population, participe à la biodiversité.**

- Le Grenelle de l'environnement et les propos relatifs au développement durable ont fait apparaître l'importance de limiter les transports de produits, de **consommer au plus près de la production et de développer les filières biologiques.**
- L'activité agricole assure également une fonction d'**entretien des paysages**, notamment des bocages. Elle offre une **protection contre le ruissellement et ses effets** (inondations, coulées de boue, pollution et mauvaise qualité de l'eau).

L'activité agricole est avant tout une **activité économique menacée** par :

- la **périurbanisation**. La campagne voit se construire de plus en plus de résidences, principales et secondaires. L'activité agricole est ainsi confrontée au risque, particulièrement important sur les territoires proches du littoral, de **l'artificialisation** des sols.
Ces vingt dernières années, l'agriculture du Calvados a perdu 15 000 hectares, soit environ une douzaine de produits et plus de deux cents exploitations agricoles perdus dans le Calvados (5% de l'exploitation du département).
- les **conflits d'usages, de voisinage**, se développent. Or, 68% des exploitants ne sont pas propriétaires de leurs terres.

Plusieurs réflexions sont en cours. La circulaire du ministre de l'Agriculture et de la Pêche du 14 février 2008 rappelle l'intérêt d'un travail au niveau de chaque département sur la problématique **de l'urbanisme agricole**, avec comme but de mettre en présence les différents acteurs.

Plusieurs outils existent, qui permettent de protéger de l'artificialisation les terres agricoles :

- **des outils de planification** : SCOT, PLU et cartes communales ;
- **des outils à vocation plutôt urbaine** : Zones d'Aménagement Différé (ZAD) ;
- **des outils à vocation plus agricole et naturelle** : Zones Agricoles Protégées (ZAP), Périmètres de Protection et de Mise en Valeur des Espaces agricoles et Naturels Périurbains (PAEN).

La préservation des terres agricoles ne peut se penser à l'échelle locale, qui ne dispose pas des outils adéquats. D'où, l'intérêt d'aborder cette problématique au cours de réunions du Grenelle de l'Estuaire, facteurs de créativité et d'innovation.

4. Vers un outil « Observatoire de l'Estuaire » ?

Nathalie LASMOLES, responsable de ressources à l'Institut européen des risques (IER), présente l'approche de l'Institut. L'IER, organisme d'aide à la décision, dans le domaine du risque technologique majeur, auprès des acteurs de l'aménagement territorial et du développement économique, souligne que :

- **l'approche par filières** (industrie, nucléaire, transports terrestres, transports maritimes...) ne suffit plus ;
- **l'approche de l'IER est d'abord une approche territoriale** : les territoires sont analysés en tant que « systèmes », au sein desquels interagissent les différentes activités humaines.

A ce titre, **l'estuaire de la Seine est un espace de référence à vocation internationale, un laboratoire d'expérimentation** pour l'IER.

L'Institut prend en compte, au travers de ses missions de coordination, les deux rives de l'Estuaire. L'IER est particulièrement conscient de **la richesse et de la complexité de l'Estuaire, à la fois force et faiblesse** de ce territoire.

La rive gauche et la rive droite de l'Estuaire sont soumises à des pressions et des interactions souvent contradictoires entre les différents usages (activités économiques, humaines, environnementales, sociales), des impératifs de développement et de sécurité, la nécessité de la préservation des milieux (protection des hommes, de la nature, des entreprises).

C'est donc fort de son savoir faire que l'IER souhaite mettre en œuvre une véritable communauté de projets et propose la **mise en place d'un Observatoire des estuaires**. Il s'agit d'un outil fournissant des clefs de compréhension, d'aide à la décision permettant d'affirmer une vocation, une identité au territoire de l'estuaire de la Seine.

L'Observatoire serait fondé sur la **mutualisation des connaissances** sur l'estuaire de la Seine, que l'IER souhaite rendre plus visible et lisible : il s'agit de coordonner l'ensemble des données concernant la gestion de ce territoire au niveau scientifique, juridique, environnemental, économique et sociétal. Concrètement l'IER propose 2 axes de travail :

- **le recensement et la structuration des données liées aux estuaires** : jeux des acteurs et structures, cartographie des acteurs, organisation des territoires et périmètres définis, risques et activités, type de gouvernances, méthodologies, études/actions pilotes, études de cas, avec la mise en place de conventions d'échanges de données et de relais ;
- **la valorisation des données communes, des bonnes pratiques et de propositions de recommandations** : être porteur d'innovations et d'intelligence territoriale. L'un des objectifs premiers est de dégager des lignes fortes d'équilibre, de mettre en valeur les bonnes pratiques et des axes de progrès transférables à d'autres. Une approche comparée avec d'autres estuaires, par exemple à l'étranger, sera envisagée.

L'IER s'appuiera sur son réseau d'échange d'expériences, une approche dans le domaine des sciences humaines et sociales et le centre de ressources de l'IER.

III. DIRES D'EXPERTS EN REPONSE AUX QUESTIONS

1. Biodiversité, qualité des eaux, santé, coexistence des usages

Jean DUCHEMIN, chargé d'études à la Délégation au Littoral et à la Mer de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, présente **les enjeux de la préservation de la qualité des eaux**.

La Seine présente une concentration très élevée de micropolluants issus de l'activité humaine (mercure ...).

Un inventaire a été réalisé par l'AESN il y a quelques années, sur un certain nombre de poissons et crustacés de l'Estuaire.

Il révèle la présence :

- d'argent : même si le taux d'argent dans l'Estuaire de la Seine a baissé ces dernières années ;
- de plastiques (PCB ou PVDE, retardateurs de flamme) ;
- de produits cancérigènes (hydrocarbures aromatiques polycycliques à l'est de la baie de Seine) ; ils sont cependant relativement bien biodégradés par les poissons.

Les conclusions de l'inventaire invitent à modérer les quantités consommées de poissons et de crustacés.

Antoine CUVILLIEZ, coordinateur des recherches en géologie à l'université du Havre, maître de conférences, professeur agrégé, présente ses études et la prospective qu'il a réalisée de la grande vasière de l'estuaire de la Seine.

L'estuaire de la Seine fait l'objet d'une **pression anthropique**² depuis le début du XIXe siècle. Elle s'est accélérée depuis 1978 avec la réalisation d'importants aménagements portuaires. Des mesures d'accompagnement ont permis de maintenir une circulation hydraulique au niveau de la vasière nord, située sur la rive droite de l'Estuaire.

Afin **d'évaluer les évolutions morphologiques et les dynamiques sédimentaires** qui animent les différentes unités de la slikke³ et du schorre⁴ impactés par chaque aménagement, ses mesures par télédétection à basse altitude couplées à des enregistrements altimétriques à haute fréquence au sol, à des données bathymétriques⁵ des zones subtidales⁶ et à des analyses quantitatives et qualitatives des sédiments situés au niveau des zones intertidales⁷ ont été mises en œuvre.

En 28 ans, de 1978 à 2006, la surface de la slikke et l'extension du schorre sur la vasière diminuent. Le compartiment subtidal présente une nette tendance au colmatage et les apports sédimentaires, désormais sous le contrôle dominant du flot, sont principalement sableux ce qui favorise la croissance de bancs à mégarides⁸ dans le chenal.

Ces modifications morfo-sédimentaires correspondent aux impacts des aménagements réalisés dans et aux abords immédiats de la vasière nord depuis 1978. Si la durée du réajustement a pu être estimée pour la construction du pont de Normandie, **la succession rapide des travaux depuis 2002 induit un cumul progressif des impacts qui ne sont pas à ce jour, pour certains d'entre eux, achevés.**

Les tendances évolutives des différents compartiments de la vasière nord ont permis de réaliser un modèle conceptuel de son aspect morfo-sédimentaire à l'horizon 2015.

Alain CASTEL, président de la Société Linnéenne de Normandie, demande si les pertes et disparitions de la faune et de la flore pourraient être prises en charge par des mesures compensatoires, à l'image des bonus et malus écologiques.

Nicole AMELINE, co-présidente de Pays d'Auge Expansion, députée du Calvados et présidente de l'atelier n°4, précise qu'au-delà des présentations faites lors de cette réunion, des sous-groupes spécifiques vont être mis en place. Ils seront le lieu de ce genre de débats, et pourront traiter ces questions.

Odile MOSER invite les participants à faire des propositions pour encadrer et définir les thèmes de chaque sous-groupe de l'atelier 4.

Roger ARIBET-DESJARDINS, membre du Conseil de développement du Pays Risle - Estuaire, suggère d'aborder le sujet des risques de maladies parasitaires.

Michel AUVRAY, vice-président de l'association Estuaire SUD, souhaite que l'atelier soit l'occasion d'aborder la question des ruissellements. Il y a des informations à faire passer en termes de prévention.

Nicole AMELINE explique que l'Atelier 4 se penchera également sur la notion de **cadre de vie** : l'image du territoire, ce qu'il propose en termes de qualité de vie et son attractivité. On doit pouvoir permettre de garantir l'équilibre entre préservation, valorisation de la biodiversité et qualité de vie, attractivité du territoire, développement économique.

² Relatif à l'activité humaine. Qualifie tout élément provoquée directement ou indirectement par l'action de l'homme

³ La slikke est l'une des zones caractéristiques des vasières de l'estran ; ces vasières étant caractérisées par deux milieux biologiquement très différents : le schorre en amont, la slikke en aval, des vasières littorales. La slikke est donc la partie inférieure de l'estran, celle qui est la plus souvent inondée ; à chaque marée haute, même de morte eau.

Estran : partie du littoral située entre les niveaux connus des plus hautes et des plus basses mers. On utilise aussi pour le désigner le terme « zone de marnage » ou l'anglicisme « **zone intertidale** » (de l'anglais tidal signifiant « **relatif à la marée** ») ; en termes administratifs et juridiques, on emploie aussi l'expression "zone de balancement des marées"

⁴ Les végétaux qui occupent la rive droite de l'estuaire de la Seine constituent ce qu'on appelle le **schorre** : des zones de repos pour les oiseaux migrateurs et de reproduction pour l'avifaune estuarienne. La pérennité de ce schorre et sa capacité à coloniser modérément la surface de la vasière sont très importantes pour l'équilibre écologique de l'Estuaire.

⁵ La bathymétrie est la science de la mesure des profondeurs de l'océan pour déterminer la topographie du sol de la mer

⁶ En hydrobiologie, les zones subtidales correspondent à la partie des cours d'eau subissant l'influence des marées, c'est-à-dire la zone des estuaires,

⁷ Voir la note 3.

⁸ Grande ondulation de sable modelée par des vents violents.

IV. CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS DES PARTICIPANTS

Paul SCHERRER, directeur technique et directeur du projet Port 2000 (Grand Port Maritime du Havre), présente la vision du Grand Port Maritime du Havre.

Les échanges qui ont eu lieu au cours et depuis le débat public Port 2000 ont permis une **prise de conscience collective** des rôles des différents acteurs et de l'état de l'Estuaire. Indépendamment de Port 2000, cela a conduit principalement à :

- l'évolution du CST de Port 2000 **vers un CST du plan de gestion globale de l'Estuaire** ;
- la **mise en place d'un Conseil de l'Estuaire** ;
- le **développement de la connaissance scientifique** de l'Estuaire, que ce soit à travers les programmes scientifiques de Seine-Aval ou les études menées dans le cadre de projets d'aménagement.

Une **étude prospective de l'estuaire de la Seine en 2025** a été réalisée en deux étapes :

- de fin 2003 à début 2004 : une approche générale du fonctionnement du système estuarien et une vision partagée des possibles aboutissent à la définition de 4 scénarios prospectifs ;
- début 2008 : l'appui à l'élaboration d'une stratégie de gestion : documentation et chiffrage de scénarios prospectifs sur l'estuaire de la Seine.

Compte tenu des éléments existants, **le GPMH considère qu'il faut** :

- **poursuivre les démarches visant à une meilleure compréhension collective** de l'environnement estuarien ;
- faire appel d'une manière constructive à **l'engagement des parties intéressées** pour identifier les opportunités gagnantes-gagnantes ;
- préparer des propositions/conceptions initiales pour les projets qui doivent pouvoir répondre à la fois aux **besoins de l'économie, aux attentes sociales et à la nécessité de préserver l'environnement**.

Afin d'éclairer la démarche des différents participants et leur permettre d'échanger sur les éléments existants, il est proposé que les interventions suivantes soient programmées :

- . **un exposé sur la biodiversité de l'Estuaire par le GIPSA (GIP Seine-Aval) ;**
- . **un exposé sur l'étude prospective de l'estuaire de la Seine en 2025 par l'AESN (Agence de l'Eau) et la préfecture ;**
- . **une présentation du plan de gestion de la Réserve Naturelle par la Maison de l'Estuaire**

Alain BROCARD, architecte, Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre, présente les enjeux relatifs à **l'habitat et au cadre de vie** (dans l'Estuaire et au-delà) :

- **le grignotage et le mitage par les lotissements du paysage rural**. Il faut accepter un peu plus de densité avec des regroupements de maisons plus pittoresques.
Les éco-quartiers permettent d'économiser le territoire en voiries et parkings et de substituer un habitat de qualité à l'éparpillement déraisonnable du bâti.
- Il faut **révéler le paysage maritime** par toutes les pénétrantes vers la côte, en abolissant les entrées de bourgs défigurées par les commerces, les industries et les publicités pour des restaurants...
On pourrait voir se **recréer des liaisons** par bacs ou coches d'eau à travers la baie de Seine (Le Havre-Honfleur, Le Havre-Deauville) afin d'obliger les habitants à laisser leur voiture pour des parcours touristiques, familiaux ou sportifs.

Yves LECROART, inspecteur général des sites, constate que le territoire de l'Estuaire est remarquable en termes de paysage, de cadre de vie, comme objet architectural. Le Pays d'Auge, notamment, est reconnu pour la qualité de ses paysages, qu'on pourrait qualifier de « micro-paysages ». Il propose :

- en **matière d'architecture, d'être prospectifs**, de manière à inventer une architecture compatible avec les paysages ;
- de **réinventer le micro-urbanisme**, en usant de pédagogie à l'égard des habitants et des décideurs.

Christiane DORLEANS, présidente de Montviette Nature, ajoute qu'il faut prendre en compte **certaines matériaux**, comme l'argile, pour **créer un nouvel habitat et relocaliser les matériaux**. Ce genre de démarches peut être appliqué à l'ensemble du territoire.

V. CONCLUSIONS

Nicole AMELINE souligne que cette première réunion s'inscrit dans une démarche de prospective et d'avenir.

Plusieurs étapes de travail se dégagent :

- une étape de « **rappel des connaissances** » pour que les enjeux soient bien présents ;
- une étape de **travail collectif, sous le signe de l'innovation** (sociale, intellectuelle, politique) ;
- une étape **d'expérimentation des propositions**.

Le débat a permis de déterminer **trois thèmes de "sous-groupes"** pour la suite des travaux de l'atelier :

- préserver, valoriser, la **biodiversité** de l'Estuaire ;
- préserver, valoriser, les **espaces naturels et agricoles** ;
- préserver, valoriser le **cadre de vie** des territoires de l'Estuaire.

Les réunions commenceront début mars. La régulation des sous-groupes sera confiée à des personnalités qualifiées, pour qu'il en sorte des propositions concertées.

« L'avenir ne se trouve pas, il se construit. Nous ne savons pas ce qu'il se passera dans vingt ans, mais nous savons que ce que nous ne faisons pas aujourd'hui, nous le payerons plus tard. »

Nicole AMELINE remercie tous les participants à cette première réunion, qui a permis de faire un premier tour d'horizon très dense des sujets à traiter par le Grenelle de l'Estuaire. ▲